

Keren 2032

NOTE D'INFORMATION AUX PORTEURS

PART C – FR0014013NN3

PART I – FR0014013NO1

Nous avons le plaisir de vous informer que la période de commercialisation de Keren 2032, initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2026, **est prolongée jusqu'au 30 juin 2027**. Cette décision ne modifie ni les caractéristiques du fonds, ni sa date d'échéance cible, ni les conditions de souscription applicables aux porteurs déjà investis.

Depuis l'été, les rendements souverains de la zone euro sont revenus sur des niveaux inédits depuis plus de quinze ans: l'OAT française à 10 ans évolue autour de 5 %, le Bund allemand près de 3,5 %. Plusieurs causes pour expliquer ce mouvement : des craintes inflationnistes ravivées, des politiques monétaires plus restrictives, le dérapage des finances publiques de nombreux pays occidentaux, de nombreuses émissions corporate qui sont plus attractives que les dettes souveraines, etc.

- ❖ L'environnement de taux est propice pour KEREN 2032 et justifie de prolonger le « portage », stratégie qui consiste à détenir les titres jusqu'à leur remboursement.

Cela permettra de profiter durablement de rendements embarqués attractifs : le fonds est conçu pour capter du rendement dans un contexte où la courbe des taux poursuit sa hausse et que les taux moyens/longs offrent un portage très attrayant sur la maturité du fonds. Le rendement actuariel à maturité de KEREN 2032 au 28 septembre 2026 est de 6.63%.

Prolonger la période de souscription permet de continuer à collecter alors que les investisseurs cherchent activement des supports offrant une stratégie de portage, qui s'accompagne d'un rendement à maturité attractif sur la durée de vie restante du fonds en supposant que les taux de défaut demeurent très faibles. L'élargissement des spreads observés sur la période récente conjugué à la hausse des taux d'intérêt se traduisent par une amélioration du rendement actuariel embarqué. Les conditions de marché actuelles légitiment de laisser la porte ouverte aux investisseurs pour cristalliser ces niveaux de rendement sur un horizon 2032 tandis que pour les investisseurs existants dans le fonds, la collecte permet de poursuivre l'acquisition d'obligations sur des niveaux de taux plus attractifs que sur la période de commercialisation initiale avec la possibilité de diversifier les émetteurs et d'améliorer le profil risque/rendement.

En effet, si ce scénario devait se prolonger, nous pourrions, pour un même niveau de notation, acheter des obligations offrant un rendement plus conséquent ou garder le rendement actuel en améliorant la notation moyenne du portefeuille.

❖ Cette prolongation présente des avantages techniques et de gestion pour le fonds

Le gérant va pouvoir optimiser la phase de construction du portefeuille : une période de souscription étendue offre plus de flexibilité pour déployer le capital de manière opportuniste. Au lieu de forcer des achats massifs de titres dans une fenêtre de temps restreinte, le gérant peut lisser les points d'entrée sur le marché du crédit d'entreprise.

Cela permettra d'atteindre une taille critique optimale : Augmenter l'actif net du fonds améliore la liquidité globale du portefeuille, dilue les coûts fixes opérationnels et renforce la capacité de diversification sur un plus grand nombre d'émetteurs, réduisant ainsi le risque de défaut global.

Face à la baisse progressive des taux des fonds en euros (hors offres de taux ponctuellement boostés), mais également d'une politique monétaire européenne qui pourrait redevenir plus accommodante dans quelques mois afin de relancer une croissance économique atone dans notre zone, les clients manifestent une vraie demande pour les stratégies de portage.

Afin de répondre à cette demande, mais également aux opportunités que nous offrent actuellement le crédit européen, il nous semble important de pouvoir offrir une continuité de cette offre aux clients qui nous font déjà confiance et à ceux qui souhaiteront profiter à l'avenir de cette typologie de stratégie.

Pour toutes ces raisons, nous vous informons qu'en date du 20 octobre 2026, nous modifions la fin de période de commercialisation, initialement prévue le 31/12/2026 et la portons au 30/06/2027.

Nous tenons à souligner que cette prolongation n'emporte aucune conséquence sur votre investissement actuel : le portefeuille continue d'être géré selon la même discipline de sélection de crédit et le même objectif de rendement à échéance présentés dans la documentation du fonds.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, et vous invitons à consulter le prospectus et le document d'informations clés du fonds, disponibles sur notre site internet et auprès de votre interlocuteur habituel.

Paris le 20 octobre 2026

12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris - France

Tél : 01.45.02.49.00 – Fax : 01.45.02.88.15

SAS au capital de 2 200 380 € – Agrément AMF GP 01-001

RCS Paris B 434 159 018 - Code APE 6630Z

TVA Intracommunautaire FR 604 341 590 18